

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD310

présenté par

M. Boucard, M. Sermier, M. Lurton, M. Minot, M. Hetzel, M. Cinieri, M. de la Verpillière,
M. Vialay, Mme Bazin-Malgras, M. Cordier, M. Abad, Mme Anthoine, M. Schellenberger,
M. Viala, M. Bony, M. Leclerc, M. Ramadier et M. Bazin

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Formulation imprécise qui n'apporte rien au texte tel que rédigé actuellement qui évoque déjà la protection de l'environnement et de la santé.